

ENSEIGNEMENT

**LES ORIGINES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE PUBLIC À TOURS**

Jean-Luc PORHEL*

RÉSUMÉ : Sous l'ancien régime, le corps de ville de Tours favorise peu l'enseignement primaire. Les premières écoles à vocation publique sont confiées à des religieux, en 1785. Supprimées durant la révolution, elles sont rouvertes en 1819. Elles sont définitivement municipalisées en 1857. De leur côté, les élus locaux créent un enseignement purement laïc en 1830. Trois écoles dispensent un enseignement mutuel, mais il est concurrencé par les écoles religieuses à vocation publique.

ABSTRACT: Under the Ancien Régime, the governing body of Tours didn't favor primary education. The first public schools were entrusted to religious in 1785. Eliminated during the Revolution, they were reopened in 1819. They were definitively placed under municipal control in 1857. For their part, local elected officials created a purely secular educational system in 1830. Three schools delivered mutual learning, but public religious schools competed with them.

À Tours, sous l'Ancien Régime, en matière d'enseignement, le corps de ville assure un accompagnement, tout au moins administratif. Il donne son avis pour la création des écoles, autorise l'installation des maîtres particuliers et délègue un représentant dans les différentes institutions scolaires. Mais la Ville n'apporte qu'un soutien modéré aux initiatives destinées à l'instruction populaire. Elle réserve ses efforts à l'organisation du collège, destiné aux enfants de l'élite locale. Créé en 1557, ce collège royal est géré par la municipalité jusqu'en 1635 puis est confié aux Jésuites. Après l'interdiction qui leur est faite

* Directeur des Archives et du Patrimoine.

d'enseigner, en 1761, l'établissement est à nouveau géré par la Ville jusqu'en 1779, date à laquelle il passe sous l'administration des Oratoriens.

À la fin du XVIII^e siècle, l'enseignement prodigué gratuitement aux garçons est peu répandu à Tours. Il se fait par le biais d'écoles de charité rattachées aux différentes paroisses de la ville. Mais sur les onze paroisses alors existantes, cinq seulement sont dotées de ces écoles : Saint-Saturnin, La Riche, Saint-Pierre du Boille, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Symphorien. Ces établissements vivent d'aumônes ou de rentes, comme celle versée par le maire Etienne Benoist de la Grandière, mais ces dotations charitables sont insuffisantes pour l'entretien d'un maître. Il en résulte une insuffisance criante pour l'instruction gratuite des enfants mâles. Le corps de ville reconnaît volontiers la médiocrité de l'instruction populaire, mais ne prend pas d'initiatives pour y remédier.

CRÉATION DES PREMIÈRES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

1785, Installation des Frères des Écoles Chrétiennes

Un premier projet d'ouverture d'école par les Frères de l'Union Chrétienne est conçu en 1776, sans suite. C'est à l'archevêque de Tours, Monseigneur François de Conzié, que revient l'initiative de la création des premières écoles primaires gratuites à Tours. Le 8 décembre 1784, il adresse au maire Etienne Benoist de la Grandière un mémoire présentant un projet de création d'écoles qui seraient tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes. En effet, l'archevêque constate la médiocrité des rares écoles qui existent alors à Tours. Peu de paroisses offrent un enseignement gratuit aux enfants pauvres, et avec de faibles moyens. D'autres écoles sont tenues par des maîtres qui prodiguent un enseignement payant aux enfants de familles aisées, mais elles ne sont pas nombreuses et ne permettent pas aux maîtres de vivre.

Pour pallier cette carence, l'archevêque propose la création de dix écoles de charité qui seront établies sous l'autorité du corps de ville et gérées par les Frères des Écoles Chrétiennes. Il y serait donné gratuitement aux garçons un enseignement sur la religion, la lecture, l'écriture et le calcul¹.

1. Archives municipales de Tours, GG26.

Réunis en assemblée le 9 décembre suivant, les élus débattent de cette initiative qu'ils considèrent comme «utile et louable». Ils répondent à l'archevêque qu'ils étudieront avec intérêt la création de cinq classes. Effectivement, le corps de ville soumet ce projet aux représentants des différentes paroisses, qui le valident le 29 décembre.

L'instruction de ce projet se poursuit par le choix, le 31 décembre, de l'emplacement qui sera donné pour l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, à savoir un terrain dans la propriété des religieuses Minimées de Saint-Grégoire, situé près du couvent de la Visitation.

Par lettres patentes de février 1785, le roi Louis XVI autorise l'établissement à Tours des cinq écoles gratuites en faveur des pauvres qui seraient tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes. En effet, cet enseignement qui s'est diffusé dans un grand nombre de villes du royaume connaît un certain succès. L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes a été fondé en 1680 par Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie et chanoine de Reims. Cette communauté avait déjà ouvert des écoles à Angers en 1746, à Issoudun en 1768 et à Paris en 1777. La méthode de l'enseignement prodigué par les Frères des Écoles Chrétiennes est très traditionnelle. À l'instar des règles dites de la méthode simultanée, elle repose sur une division par niveau, une place fixe et individuelle pour chaque élève, une forte discipline, un travail répétitif et simultané surveillé par un maître. Pour faire fonctionner ce système organisé, un personnel important et des locaux adaptés sont nécessaires.

Le 24 juillet 1786, le corps de ville vote l'application de ces lettres patentes, en présence des députés des différentes paroisses appelés à siéger suivant l'usage. Les cinq écoles gratuites ouvrent donc dans les paroisses de Saint-Saturnin, Saint-Pierre le Puellier, Saint-Pierre du Boille, Saint-Pierredes-Corps et Saint-Symphorien. Cette création provoque une réclamation immédiate de neuf jurés experts écrivains qui crient à la concurrence déloyale et font la proposition d'assurer un enseignement gratuit à quelques élèves que le corps de ville désignerait². En ouvrant ces écoles confiées aux Frères des Écoles Chrétiennes, Tours se dote enfin d'un enseignement primaire gratuit, bien plus tardivement que les autres villes du royaume; elle est l'une des dernières de l'Ouest du pays à s'en pourvoir. Jusqu'alors, le corps de ville

2. Archives municipales de Tours, délibérations du corps de ville, BB80, folios 109 v°, 115 v°, 351 r° et 357 v°.

affichait sa volonté de favoriser l'enseignement prodigué par le collège aux enfants des classes moyennes et supérieures, plutôt que l'éducation populaire, jugée moins prioritaire.

Après la constitution civile du clergé votée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée constituante, les Frères des Écoles Chrétiennes cessent leur enseignement gratuit aux pauvres de la ville.

Durant la période révolutionnaire, les écoles de charité des différentes paroisses continuent de fonctionner, comme celle de Notre-Dame-La-Riche. Le 21 janvier 1793, le curé de cette paroisse demande l'autorisation de continuer à ses frais l'école gratuite. « Considérant que la jeunesse soit tenue sous l'inspection d'un maître qui leur donne une éducation conforme aux lois de la République », la municipalité autorise cet enseignement qui sera donné par

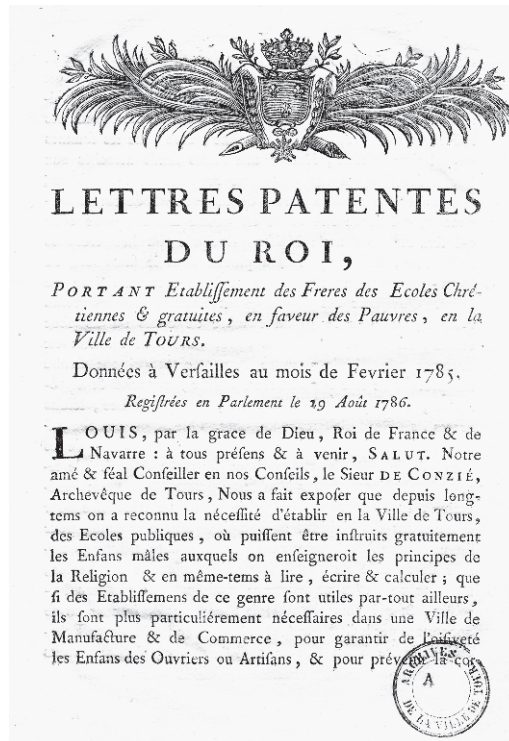


Fig. 1.

un musicien de Saint-Gatien. Le 6 août 1793, l'agent national demande au Conseil général de la commune qu'il soit procédé à l'organisation des écoles primaires³ (Fig. 1).

1819, réouverture des écoles des Frères des Écoles Chrétiennes

Après sa suppression durant la Révolution, l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes est rétabli en 1804. La municipalité de Tours, ayant connaissance de l'utilité de l'enseignement donné par cette congrégation dans plusieurs départements, décide, le 30 mai 1808, de missionner le maire pour qu'il engage des démarches afin qu'elle soit rappelée dans la Ville de Tours pour y donner l'instruction primaire⁴.

Le temps s'écoule sans que ce vœu parvienne à se concrétiser. Puis le 29 février 1818, le Préfet d'Indre-et-Loire écrit au maire de Tours pour lui indiquer son souhait que les Frères des Écoles Chrétiennes s'établissent à Tours, afin d'enseigner les enfants de la classe indigente. Alors que la municipalité y souscrivait en 1808, elle rejette cette perspective lors du conseil municipal du 7 mars 1818. Pour elle, «l'instruction populaire se tient dans cette ville dans l'état le plus florissant». Huit écoles fonctionnent avec plus de 200 enfants. Le faible prix d'admission permet aux citoyens de toutes les classes d'y envoyer leurs enfants. Par ailleurs, grâce au dévouement des curés des paroisses et à la bienfaisance des habitants, sept écoles de charité ont été établies pour la classe indigente. Plus de 300 enfants les fréquentent gratuitement⁵.

Finalement, les Frères des Écoles Chrétiennes fondent une première école à Tours en 1819. Elle est située place de La Riche dans un bâtiment appartenant à leur Institut. Puis, le 20 mai 1821, la municipalité vote un crédit de 6000 francs pour aider l'institution à fonctionner et à créer une deuxième école. Elle est ouverte le 31 octobre, rue Saint-Saturnin, dans un immeuble en location. Le 6 janvier 1828, c'est un secours de 2000 francs qui est voté par le Conseil municipal pour l'ouverture d'une troisième école dans une dépendance de la Psalette, propriété de l'Archevêché. La Ville de Tours octroie

3. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D7, folio 42 r°.

4. Archives municipales de Tours, délibérations du corps de ville, 1D47, folio 65 r°.

5. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D48, folios 192 r° à 193 r°.

annuellement une dotation de 6000 francs à cette institution depuis sa création, pour soutenir « le développement de l'instruction primaire qui profite spécialement à la classe laborieuse... preuve de l'importance qu'elle attache à ce mode d'instruction morale et religieuse mis en pratique par cette congrégation »⁶. La municipalité considère ainsi que ce sont les seules écoles qui ont un caractère public. Elle renouvelle son secours aux trois écoles chrétiennes, en décidant, le 24 mai 1830, de leur attribuer un crédit de 200 francs pour être distribués en récompenses et prix et même en fournitures, papier et plumes aux enfants qui fréquentent ces écoles⁷.

Le 20 août 1835, lors de la préparation du budget de 1836, le Conseil municipal rend un rapport sur le fonctionnement des écoles chrétiennes, quant à l'aide financière de 2500 francs que la Ville leur octroie annuellement. Il est reconnu que « ce mode d'instruction ne laisse rien à désirer et qu'il est même au-delà des connaissances ordinaires d'un enseignement élémentaire ». Cet enseignement comprend, entre autres, la lecture et l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la géométrie, le dessin linéaire. Il est précisé par les élus que cette instruction est

fondée sur la véritable morale, celle de la religion, qui fait germer dans les esprits des enfants les principes du bien, du juste et de l'injuste, que ces principes dont le souvenir ne se perd jamais lorsqu'ils ont fait la base de l'enseignement primaire, assurant l'avenir des hommes probes et laborieux.

Cet enseignement est alors prodigué par onze professeurs, auprès de 800 enfants, sachant que 200 environ attendent pour y entrer. Dans ces circonstances, la municipalité considère qu'il est de son devoir de soutenir ces écoles chrétiennes et vote la reconduction du secours⁸.

Les écoles tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes sont au nombre de trois. La première, appelée école de La Riche, est située place de La Riche, dans un immeuble appartenant à l'Institut. La seconde se trouve rue Saint-Saturnin, dans un immeuble en location. Elle sera plus tard transférée rue Paul-Louis-Courier, dans une maison acquise par la Ville. La troisième se

6. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D50, folio 109 r°.

7. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D50, folio 167 v°.

8. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D53, folio 81 v°.

tient rue de la Bazoche, dans une maison en location. Elle est transférée par la suite dans une maison acquise par la Ville.

La méthode de l'enseignement est le mode simultané. La durée moyenne de l'instruction est de trois ans. Ces trois écoles sont très fréquentées : 800 élèves en 1844, répartis en trois divisions. Elles bénéficient d'un accompagnement financier de la Ville, permettant de donner une instruction à faible coût. En 1844, il est estimé que chaque élève coûte 3 francs et 12 centimes à la municipalité.

Mais la situation financière de ces trois écoles est loin d'être satisfaisante et leur avenir est inquiétant pour assurer l'instruction primaire. Aussi, le 2 mai 1856, le Conseil municipal indique qu'il est saisi d'une demande de l'archevêque de Tours pour que la Ville prenne à sa charge leur fonctionnement. La discussion entre les élus fait reconnaître la nécessité des Frères de la Doctrine Chrétienne pour l'instruction de la jeunesse à Tours et signale aussi que leurs statuts leur prescrivent d'instruire gratuitement. Pour cela, ils ont absolument besoin de l'aide financière de la Ville. De son côté, la municipalité reconnaît la nécessité de ces trois écoles qui, sur les 1 622 élèves alors inscrits à Tours, comprennent ensemble 1 091 enfants, soit plus des deux tiers de l'effectif scolaire, les deux écoles communales du Musée et de Saint-Etienne n'affichant qu'un total de 531 élèves. L'école des Frères de la place de La Riche accueille alors 372 élèves, celle de la rue Paul-Louis-Courier 285 et celle de la rue de la Bazoche 434. Les Frères offrent de céder gratuitement à la Ville la maison dont ils sont propriétaires place de La Riche. Cet immeuble qui contient aussi une petite chapelle est dotée de trois classes parfaitement appropriées à leur destination.

Par délibération du 29 mai 1856, la municipalité de Tours décide que les écoles tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes seront reconnues communales, à compter du 1^{er} janvier 1857. Pour cela, un traité est passé entre la Ville et l'Institut des Frères le 30 octobre 1857. Dès lors, la Ville abandonne le principe de versement d'une subvention de soutien, pour prendre en entier à sa charge les frais de gestion de ces écoles. Les Frères abandonnent pour cela le mobilier et les rentes associées aux écoles, ainsi que la propriété de l'immeuble de la place de La Riche. Malgré ce statut communal donné à ces écoles, ils continuent d'assurer l'enseignement⁹.

9. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D63, folio 55 v° à 57 r°.

L'école congrégationniste Saint-Gatien, aussi dite de Saint-Pierre-des-Corps, est la plus mal installée. En 1860, elle quitte ses locaux exigus de la cathédrale pour gagner un immeuble privé, loué par la Ville, 2 rue de la Bazoche. Celui-ci étant vétuste, l'école est déplacée dans un autre immeuble, 2 rue de la Caserne, actuelle rue Albert Thomas, que la Ville achète en 1875 à M. Pécard. Par délibération du 14 octobre 1881, le conseil municipal décide la laïcisation complète de l'école. Les Frères des Écoles Chrétiennes transfèrent alors leur enseignement rue des Ursulines en août 1882. Devenue publique, l'école de garçons de la rue de la Caserne est transformée en école supérieure primaire de garçons.

L'école publique des Carmes connaît elle aussi plusieurs déplacements afin de lui donner des locaux décents. Ouverte rue Saint-Saturnin, elle est, un temps, hébergée dans un local en location, rue de la Monnaie, dans l'ancien

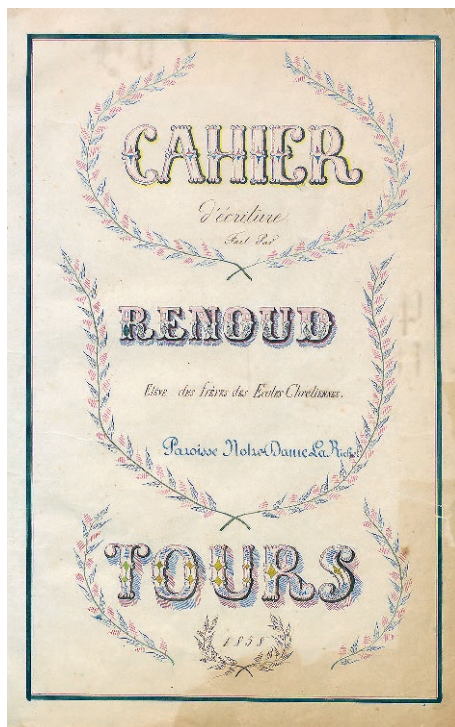


Fig. 2.

Hôtel de la Monnaie. En 1855, elle est transférée rue Paul-Louis Courier. Mais les locaux sont incommodes et mal situés. En 1867, la Ville achète la propriété Fontaine-Lesourd, rue des Carmes, pour y installer l'école qui est laïcisée en 1880.

La première des écoles publiques congrégationnistes, l'école de La Riche, bénéficie de la meilleure installation matérielle. Depuis son ouverture en 1819, elle est hébergée dans un bâtiment appartenant à l'Institut. Suivant le traité de 1857, l'immeuble est cédé à la Ville de Tours. Les Frères des Écoles Chrétiennes continuent à assurer la direction, mais, en raison de transgressions sur l'enseignement de la religion catholique, le Préfet d'Indre-et-Loire est amené à suspendre à plusieurs reprises le directeur et les enseignants depuis 1882. Aussi, le 18 février 1884, il demande à nouveau au maire d'examiner la laïcisation de cette école. Par délibération du conseil municipal du 24 juillet 1891, l'école communale congrégationniste de la place de La Riche est laïcisée. La maison servant d'école ainsi que le mobilier sont restitués à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. L'école ainsi laïcisée sera transférée rue du Gazomètre, dans l'immeuble autrefois occupé par l'école dirigée par feu M. Goulinat (Fig. 2).

Les écoles religieuses gratuites de Tours

Les quatre communautés religieuses de la ville, à savoir les Dames religieuses de la Trinité, des Ursulines non cloîtrées, de l'Adoration perpétuelle dite de Saint-Martin et du Saint-Esprit, assurent un enseignement gratuit aux jeunes filles de la classe pauvre. Afin d'encourager cette louable initiative pour laquelle elle ne formule que des éloges, la municipalité de Tours décide, en Conseil municipal du 24 mai 1830, d'octroyer pour l'année 1831 un secours de 2000 francs à répartir sur les quatre écoles¹⁰.

L'École des Dames du Saint-Esprit date des années 1794. Elle est installée près de Notre-Dame-La-Riche. Elle prodigue un enseignement gratuit à 150 enfants en 1844, la durée des études étant de deux ans environ. Cet établissement bénéficie d'une aide financière de la Ville.

10. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D50, folio 167 r°.

L'école primaire des Dames Ursulines accueille 100 enfants en 1844, rue de la Scellerie. Celle des Dames de l'Adoration perpétuelle est située rue Rapin et comprend aussi 100 enfants en 1844.

L'ENSEIGNEMENT MUTUEL

Principes de cet enseignement

L'école mutuelle est le nom générique donné à la méthode d'enseignement qui s'est développée en France après 1747, aussi connue sous le nom d'enseignement mutuel. Ce modèle se diffuse à partir de 1815. En 1820, il y a 1 500 écoles mutuelles dans le pays.

Les principes de l'enseignement mutuel sont anciens. Ils reposent sur des enfants qui s'enseignent mutuellement. Dans l'école mutuelle, l'enseignement est totalement différent de la méthode simultanée, qui prévaut chez les Frères des Écoles Chrétiennes. Dans ce système, un seul maître est nécessaire pour faire fonctionner une école pouvant contenir plusieurs centaines d'élèves. Le maître unique, juché sur son pupitre, commande cette organisation. Les élèves sont installés le long de pupitres mobiles. Le maître est aidé par des moniteurs généraux, puis intermédiaires. Ceux-ci apprennent à leur niveau, puis enseignent au niveau inférieur, jusqu'à l'élève débutant. Cette méthode introduit des innovations, comme l'usage de l'ardoise qui économise le papier, ou le tableau mural. Cette pédagogie active et coopérative permet un apprentissage plus rapide de la lecture et de l'écriture que la méthode simultanée.

L'Église catholique s'oppose au développement de l'enseignement mutuel, interdit par le pape Léon XII en 1824. De son côté, le ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, François Guizot, promeut en 1833 une instruction primaire dirigée et centralisée par l'État. Pour organiser cet enseignement primaire, il crée des Écoles normales et favorise l'enseignement simultané, sur le modèle des écoles des Frères des Écoles Chrétiennes, au détriment de l'enseignement mutuel. Rapidement, celui-ci est condamné à la marginalisation.

Une première école d'enseignement mutuel est créée à Tours, sous un statut privé. Aussi appelée école élémentaire, cette école d'enseignement mutuel est ouverte le 1^{er} octobre 1820, avec 135 élèves. Au troisième trimestre,

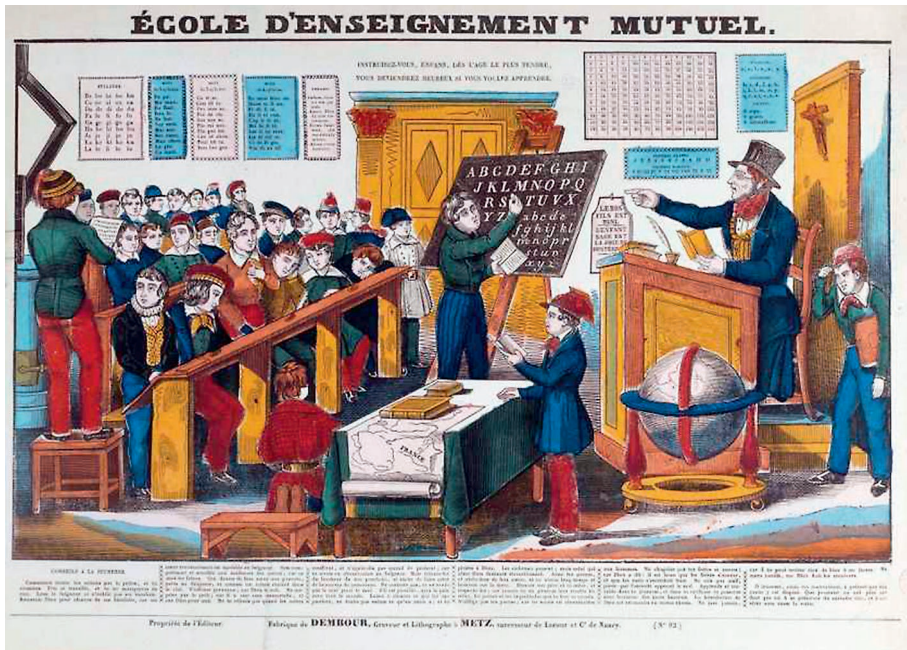


Fig. 3 : Classe d'enseignement mutuel.

elle en compte 153. Mais elle a du mal à stabiliser ses effectifs, les élèves désertant cet établissement pour se rendre dans les écoles tenues par les religieux. En 1820, le Conseil municipal lui alloue une allocation de 2000 francs, puis 1000 francs en 1821. En 1823, la municipalité n'accorde plus de subvention à cette école d'enseignement mutuel privé qui cesse alors d'exister (Fig. 3).

L'école mutuelle du musée

La municipalité de Tours est consciente de la nécessité de faire descendre l'enseignement dans les classes les plus modestes de la société, qui sont aussi les plus nombreuses. Elle plaide pour la mise en place d'un enseignement mutuel, dont les nouvelles méthodes peuvent donner rapidement un

enseignement gratuit aux enfants des familles pauvres. Ceux-ci étant destinés pour la plupart aux travaux les plus rudes de la société, cet enseignement pourrait être couplé au développement de leurs activités physiques.

Il serait proposé aux élèves de s'exercer au saut, à la course, à la gymnastique, afin d'accroître leur résistance physique et leur adresse dans le cadre de l'instruction militaire. Ainsi, cette école gratuite d'enseignement mutuel serait instituée comme établissement d'instruction élémentaire, préparant tant moralement que physiquement les enfants aux professions qu'ils auront à remplir au cours de leur vie.

Souscrivant unanimement à cette perspective, le conseil municipal vote, le 28 décembre 1830, la création d'une école d'enseignement mutuel et gratuit. Cette école qui devra contenir 300 élèves sera construite sur un terrain voisin du manège civil, près de Saint-Julien¹¹. La construction de cette école est autorisée par arrêté préfectoral du 30 avril 1831. Ouverte sous le nom d'école mutuelle de Tours Centre, dite du Musée, elle est la première école primaire publique ouverte à Tours.

Face à l'augmentation des effectifs, 414 inscrits pour 266 instruits, la municipalité décide, en conseil du 23 novembre 1832, de construire un nouveau préau. Il permettra de contenir les enfants qui y déposent leurs paniers et mangent à midi. Les élus affirment :

Il ne faut pas seulement du travail et du pain au pauvre, il lui faut encore une instruction relative qui devienne une garantie de sa moralité. La nôtre s'est formée d'après ces considérations¹².

Un rapport du 19 août 1833 indique que l'école fonctionne avec satisfaction. Près de 350 élèves y sont admis gratuitement. Elle est dirigée par un excellent maître qui y fait régner l'ordre et la discipline, tout en prodiguant un enseignement de qualité. Les locaux neufs conviennent parfaitement à cette destination : une vaste salle de classe, une grande cour, deux préaux.

Rien ne manque à cet établissement, mais, à la rentrée scolaire suivante, les effectifs chutent et l'enseignement s'est fortement dégradé.

Le comité local d'instruction primaire attribue ce mauvais résultat à l'incapacité de l'instituteur et demande à la municipalité, le 6 février 1834,

11. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D51, folios 5 r° à 7 r°.

12. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D51 folio 123 r°.

d'ouvrir un concours pour le recrutement d'un nouveau directeur. Le 21 février suivant, le conseil municipal fixe des épreuves et le montant du traitement de l'instituteur. Les épreuves écrites sont l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, la grammaire, le dessin linéaire. Les épreuves pratiques porteront sur l'application de la méthode mutuelle, en situation de classe face aux élèves. Les épreuves orales et pratiques sont publiques. Le concours a lieu le 20 mars, pour une prise de fonction le 31¹³. Mais aucun candidat ne s'est présenté au concours. Afin d'éviter la fermeture de l'établissement qui a déjà connu des difficultés, un poste de directeur provisoire et un poste de sous-directeur sont créés par délibération du 14 janvier 1835¹⁴.

Ainsi, la municipalité considère qu'elle répond à l'obligation de donner à la population pauvre un enseignement gratuit. Mais en parallèle, elle continue à apporter son soutien financier aux écoles chrétiennes des Frères. Elle leur reconnaît toute leur utilité, puisqu'elle accueille 800 enfants, alors que l'école mutuelle n'en accueille que 300. Cette rivalité irrite certains élus qui prônent un engagement renforcé de la Ville pour conforter l'enseignement mutuel.

Les résultats encourageants obtenus par le nouveau directeur lui valent, le 7 mars 1836, une augmentation de son indemnité. Cette reconnaissance lui permet d'adjoindre un cours d'adultes à son école d'enseignement mutuel. Puis, le 20 février 1837, le Conseil municipal fixe ainsi l'organisation du corps enseignant : un directeur, un sous-maître, un maître d'écriture, un moniteur général et douze jeunes moniteurs¹⁵.

Devant cette réussite, le maire propose, le 16 septembre 1836, d'inscrire au budget de 1837 la création au faubourg de La Riche d'une seconde école d'enseignement mutuel, comme succursale de celle existant alors. Mais le choix de l'emplacement est difficile à fixer. Finalement, le 20 février 1837, le conseil municipal décide l'acquisition d'une maison, rue des Récollets, pour l'établissement de cette seconde école. Contiguë au bureau de bienfaisance, elle paraît adaptée à l'usage d'école. Mais une expertise plus poussée contredit ce choix. Aussi la municipalité reçoit avec bienveillance le projet des Dames de l'Association des Jeunes Économistes d'y installer une école pour

13. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D52 folio 84 r°.

14. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D53 folio 10 r°.

15. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D54 folio 110 r°.

jeunes filles orphelines. Consciente de l'avantage incontestable de cette œuvre de charité, elle décide, le 16 août 1838, de consentir à la vente de l'immeuble¹⁶. Mais le projet n'aboutit pas.

Malgré cela, l'enseignement mutuel prend peu à peu de l'ampleur. En 1839, l'école affiche un effectif de 410 élèves. Ce chiffre reste relativement constant. Ainsi, en 1856, l'école compte 336 élèves dont 310 sont généralement assidus. La classe des grands peut alors accueillir 340 enfants, celle des petits 70 garçons (Fig. 4).

L'école mutuelle de Tours Sud

Bien que la municipalité n'arrive pas à fixer son choix sur un lieu pour la création de la seconde école mutuelle, le projet n'est pas pour autant abandonné. Cependant, il ne connaît sa concrétisation que quelques années plus



Fig. 4 : Tours, école du Musée (carte postale).

16. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D55 folio 147 r°.

tard, comme conséquence du rattachement de la commune de Saint-Étienne à la Ville de Tours en 1845. En effet, cette commune suburbaine avait décidé en 1840 de construire une nouvelle mairie, qui servirait aussi d'école publique. L'adjudication des travaux eut lieu le 2 mai 1841, et la réception définitive le 4 mars 1844. Tenue par un instituteur laïc, l'école occupait le rez-de-chaussée du bâtiment, la mairie étant installée au premier étage. Après la fusion avec Tours, l'école communale de Saint-Etienne devient la seconde école d'enseignement mutuel de Tours.

L'école mutuelle de jeunes filles

Lors du Conseil municipal du 14 décembre 1832 est soumise la proposition de fonder une école d'enseignement mutuel pour les jeunes filles¹⁷. Le 27 novembre 1833, le Conseil municipal autorise le maire à aménager la maison appartenant à la Ville, porte Rouline, pour y installer l'école. Sur cet établissement, les renseignements sont très rares, ce qui laisse supposer qu'elle n'a pas été ouverte.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

L'enseignement primaire mixte

À Tours, l'enseignement primaire public est donc confié dès son origine à des religieux, les Frères des Écoles Chrétiennes. Tout en leur reconnaissant un rôle public et leur apportant ainsi un soutien financier, la municipalité tente de développer un enseignement purement laïc, reposant sur des méthodes pédagogiques différentes. Par la municipalisation des écoles chrétiennes en 1857, les élus souhaitent donner à l'enseignement primaire des conditions satisfaisantes, notamment matérielles, car toutes les écoles sont alors en mauvais état.

À partir de 1857 et pour encore de longues années, les écoles communales publiques sont au nombre de cinq. Ce sont toutes les écoles de garçons,

17. Archives municipales de Tours, délibérations municipales, 1D51 folio 125 r°.

et l'enseignement y est gratuit. Telle est leur situation en 1866, suivant un rapport présenté en conseil municipal le 9 mai¹⁸ : l'école mutuelle de Tours Centre dite du Musée (305 élèves), l'école mutuelle de Tours Sud dite de Saint-Étienne (160 élèves), l'école de la rue de la Bazoche dite de Saint-Gatien (270 élèves), l'école de La Riche (285 élèves), l'école de la rue Paul-Louis-Courier dite des Carmes (157 élèves). Les deux premières sont tenues par des enseignants laïcs, les trois autres par les Frères de la Doctrine Chrétienne. A cela, il convient d'ajouter l'école protestante fondée en 1854 et subventionnée par la Ville. Mixte, elle compte 36 élèves en 1866, dont quelques-uns sont catholiques.

Il n'y a pas d'école publique de filles. Celles-ci sont tenues par des religieuses appartenant à des ordres différents. La municipalité en subventionne cinq auxquelles elle reconnaît un rôle public :

- l'école de Saint-Symphorien et l'école de Saint-Étienne, fondées par la baronne Dejean et tenue par les sœurs de l'Immaculée Conception ;
- l'école de la rue des Récollets tenue par les sœurs de Saint-Vincent de Paul ;
- l'école de la place de La Riche, tenue par les sœurs du Saint-Esprit ;
- l'école de la rue des Cognées, dite de Saint-Saturnin et tenue par les sœurs de la Présentation.

La première école publique de filles est ouverte en 1876 à la suite d'une pétition adressée en 1871 par les habitants de l'Est de la ville. Le maire Dieu-donné Belle l'installe en 1875 dans une maison particulière acquise par la municipalité rue de Bordeaux. Malgré des travaux réguliers d'aménagement, l'école est à l'étroit. Son déplacement est décidé en 1909, mais il faut attendre 1921 pour qu'elle investisse des locaux neufs, rue Michelet.

L'enseignement primaire laïc : un affichage républicain

L'organisation de l'enseignement primaire en France a fait l'objet de la promulgation de nombreux textes réglementaires. Dès 1816, une ordonnance impose à chaque commune d'entretenir une école pour y dispenser

18. Archives municipales de Tours, 1R3.

l'enseignement primaire, gratuit pour les indigents. En 1833, la loi Guizot oblige les maires à inscrire dans leur budget une imposition pour le traitement des instituteurs. Peu à peu, la société comprend la nécessité d'une instruction obligatoire gratuite et sans doute laïque. C'est ce que traduit la loi du 16 juin 1881 due à Jules Ferry, rendant l'école gratuite pour tous.

La municipalité de Tours a depuis longtemps investi cette voie, voulant instaurer dans sa ville un enseignement public gratuit. À défaut que celui-ci soit laïc dès sa fondation en 1819, les élus locaux affichent cette volonté au fil des années. Cela se traduit par la municipalisation des écoles des Frères des Écoles Chrétiennes en 1857, puis leur laïcisation progressive. Ce processus débute par la laïcisation en 1878 de l'école congrégationniste de la rue de la Fuye. Cette même année, la Ville de Tours ouvre une école de garçons dans une ancienne soierie de la rue Chaude (actuel groupe scolaire Jean-Macé), puis une autre en 1880 rue de La Riche.

L'ouverture d'écoles primaires où est donné aux enfants, garçons et filles, un enseignement laïc et gratuit, est pour la municipalité de Tours un affichage politique majeur, vecteur de l'esprit républicain, en cette fin du XIX^e siècle.

Cela se traduit par la création d'écoles de filles en 1882, rue de La Riche, rue Lakanal et dans le quartier de La Fuye, mais aussi de façon plus spectaculaire par la construction d'une série de groupes scolaires aux qualités architecturales qui sera l'affichage de cet esprit républicain. Le 14 juin 1891, le ministre des travaux publics, Yves Guyot, vient à Tours, poser la première pierre des nouveaux groupes scolaires Rabelais et Mirabeau. Son confrère, Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, préside quant à lui l'inauguration de ces établissements, le 15 octobre 1892.

